pliqué un employé de la mairie d'Halluin, M. Léon Minet âgé de 41 ans.

Voici, le plus brièvement possible, les faits incriminés à l'inculpé :

En 1893, à l'époque de la loi sur les étrangers, M. Minet fut chargé de recevoir les déclarations de résidence exigées par la nouvelle loi, en même temps que la taxe, qui se montait pour les habitants d'Halluin à 1 fr. 80 plus 0 fr. 30 de timbre, soit 2 fr. 10.

Débordé par le nombre considérable de déclarations qu'il recevait et dans l'impossibilité absolue de délivrer, au fur et à mesure des demandes, les extraits individuels de ces déclarations, M. Minet remit à chaque étranger un récépissé provisoire, se réservant d'envoyer, par le garde champêtre, les extraits définitifs de déclarations aux patrons des étrangers employés dans les usines et fabriques d'Halluin. On sait que les patrons étaient, dans ce rapport, obligés de contrôler leurs ouvriers sous peine de payer pour eux, et qu'ils avaient, par conséquent, tout intérêt à ce que leurs employés fussent en règle avec la *loi*.

Soit que les extraits de déclaration ne soient pas parvenus à leur adresse, soient qu'ils aient été égarés par des personnes à qui ils avaient été remis pour les ouvriers qu'elles employaient, M. Minet fut assailli d'un nombre considérable de réclamations d'étrangers venant demander leur déclaration.

M. Minet, qui n'était qu'un simple employé de bureau et à qui les règles de la comptabilité étaient presque totalement étrangères, se troubla, perdit la tête, et délivra à tous ceux qui venaient les demander de nouveaux extraits de déclaration, alors qu'il était certain de les leur avoir précédemment fait remettre, ce qui se traduisit, au bout d'un certain temps, par un déficit de sa caisse d'une somme de 534 fr., représentant le nombre considérable de timbres qui n'avaient été payés qu'une fois et qu'il devait renouveler en même temps que les déclarations égarées.

Sommé de payer, M. Minet, qui ne jouit d'aucune fortune personnelle, fit quelques difficultés pour solder le déficit dont il ne se croyait pas responsable, mais enfin il s'exécuta le 16 mars, sept ou huit jours avant les poursuites judiciaires.

Pendant ce temps « d'emballement », l'inculpé, qui était resté en possession de nombreux extraits de déclaration de personnes qui avaient ensuite jugé inutile de les retirer parce qu'elles s'en retournaient définitivement dans leur pays, se servit des timbres mobiles de ces feuilles pour les coller sur d'autres déclarations, d'où l'incription d'usage de timbres ayant servi.

On le voit, si elle existe, la culpabilité du malheureux employé est au moins expliquée par des circonstances très atténuantes.

Me Delemer, avec beaucoup d'éloquence, a dit que la politique, la hideuse politique n'était pas étrangère à ce colle général contre le pauvre rond-de-cuir, et qu'on aurait tenté d'attaquer, par la même occasion, le maire d'Halluin.

Après avoir établi la parfaite innocence de Léon Minet, l'honorable maître a dit que l'acquittement s'imposait pour l'abus de confiance.

Quant à l'usage de timbres ayant servi, l'inculpé lui-même en a reconnu la véracité et Me Delemer dit que dans les conditions où elle se présente, la culpabilité de son client sous ce rapport est atténuée, et il est certain que le Tribunal fera au prévenu l'application de la loi libérateur pour la peine d'amende qu'il doit prononcer contre Minet.

Après le réquisitoire de Me Massiet du Biest, qui soutient l'accusation, le Tribunal renvoie le prononcé du jugement à l'audience de jeudi prochain.

Nous reviendrons sur cette affaire, s'il y a lieu.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE ET CONTRAVENTION A LA LOI SUR LE TRAVAIL DES FEMMES. — M. Edmond Lefebvre, filateur à Roubaix. Une ouvrière a été blessée, s'est cassé *une jambe* en tombant, au moment où elle tirait à elle la *fourche* directrice de la courroie de transmission d'une machine à carder.

L'ouvrière a prétendu qu'en voulant déclincher, c'est-à-dire au moment où elle tirait à elle la susdite *fourche*, cette dernière lui était restée dans la main et avait occasionné sa chute. Le contremaître de la victime prétend que si les choses se seraient passées comme il est dit, la courroie serait tombée aussi, ce qui n'a pas eu lieu.

En conséquence, la *fourche* n'est pas tombée, et l'ouvrière a glissé tout simplement, en travaillant.

Du chef de contravention à la loi sur le travail des femmes, M. Lefebvre est acquitté, à cause de l'absence d'une mise en demeure quelconque de l'inspecteur du travail.

Pour blessures par imprudence, 16 fr. d'amende avec sursis à M. Edmond Lefebvre.

NORD

Cambrai. — On lit dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Cambrai :

« Messieurs les doyens de Trélon, Armentières, Bailleul (Saint-Waast), Cassel, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing (Notre-Dame), Lille-Saint-Maurice, Commenges, Steenvorde, nous *ont fait l'honneur* de nous communiquer les lettres qu'ils ont écrites à Mgr l'archevêque de Cambrai, en leur nom et en celui des prêtres de leur doyenné, exprimant à Sa Grandeur leurs sentiments de respectueuse admiration et de reconnaissance pour la noble réponse à M. le ministre des cultes dont elle a daigné leur donner connaissance.

» Nous croyons savoir que des décanats autres que ceux que nous avons mentionnés ont écrit à Mgr l'archevêque. Nous serions bien aise d'en être informé pour l'édification des fidèles. D'autres doyennés n'ont pu encore se réunir, et sans doute que nous aurons, la semaine prochaine et la suivante, bien des noms à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés.

» A la liste déjà bien longue des prêtres du diocèse de Cambrai qui ont tenu à publier leur adhésion à la note des Eèmes cardinaux, nous devons ajouter ceux des décanats d'Armentières et d'Arleux. Ce qui porte leur nombre à 784. »

Nous pouvons ajouter que les prêtres des doyennés de Solesmes, Solre-le-Château et Trélon, du diocèse de Cambrai, ont adressé leurs respectueuses félicitations à Mgr l'archevêque de Cambrai.

Un incendie à Coudekerque-Branche. — L'avant-*dernière nuit, un incendie* a détruit la porcherie de M. Calame-Cail, à Coudekerque-Branche. Sept porcs ont péri dans le sinistre. Les dégâts sont évalués à 11.000 francs, la cause est inconnue.

Les députés de la région. — Voici comment les *députés du Nord et du Pas-de-Calais ont été répartis dans* les divers bureaux de la Chambre à la suite du tirage au sort du vendredi 14 juin :

1er bureau. MM. Basly, Guillemin, Lamendin. — 2e bureau. MM. Défontaine, Georges Graux, Jonnart, Taillandier. — 3e bureau. MM. Henry Cochin, Guesde, l'abbé Lemire, Weil-Malez. — 4e bureau. MM. Coget, Dansette, Dussaussoy. — 5e bureau. M. Lepez. — 6e bureau. MM. Achille Adam, le comte de Montalembert, Rose. — 7e bureau. M. Dron. — 8e bureau. MM. Boudenoot, Eliez-Evrard, Ribot. — 9e bureau. MM. Emile Dubois, Achille Fanien. — 10e bureau. MM. Hayez, le général Iung. — Le Gavrian, Michau, Sirot-Mallez. — 11e bureau. MM. Carpentier-Risbourg, Ernest Loyer, Plichon.

PAS-DE-CALAIS

MM. Ribot et Poincaré à Saint Pol. — Répondant à une délégation de la ville de Saint-Pol, qui leur a été présentée mercredi par M. le Préfet du Pas-de-Calais et qui les invitait à venir présider l'inauguration, fin juillet, *du nouveau collège de cette ville*, MM. Ribot et Poincaré ont accepté en principe, sous réserve de la fixation de la date définitive.

Incendie dans le port de Boulogne. — Cette nuit, à deux heures, un incendie a éclaté à bord du quatre-mâts *County of Roxburgh*, amarré dans le bassin, à Boulogne.

L'équipage de l'aviso stationnaire *Ibis*, les troupes et les pompiers sont accourus aussitôt. Le feu a pris dans les soutes du matériel à l'arrière, renfermant 6.000 nattes de jonc et de paille. Il couvait encore à midi, malgré les secours continus.

Les dégâts sont évalués approximativement à 40 000 francs.

Le capitaine et trois hommes avaient éprouvé un commencement d'asphyxie, mais ils sont hors de danger.

Nominations ecclésiastiques. — M. Debreyne, vicaire à Hondschoote, est transféré à Roncq (Saint-Piat).

M. Dehorter, vicaire à Wormhout, est transféré à Bourbourg.

M. Decambion, vicaire à Bourbourg, est transféré à Wormhout.

CHEMIN DE FER DU NORD. — *Exposition d'Amsterdam.* — Pendant la durée de l'Exposition d'Amsterdam les principaux gares du réseau du Nord délivreront des billets d'aller et retour valables pendant quinze jour dont les prix au départ de Roubaix et Croix-Wasquehal sont de 43.70 en 1re classe, 33.90 en 2e, et 22.90 en 3e.

En outre, toutes les gares tiendront à la disposition des voyageurs des *cartes d'abonnement, à prix très* réduits, valables pendant quinze jours et permettant de visiter toute la Hollande, en circulant librement et à son gré sur toutes les lignes du chemin de fer hollandais, de la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat Néerlandais et du Chemin de Central Néerlandais.

Ces cartes dont les prix au départ Croix-Wasquehalt par exemple, sont de 67,35 en 1re classe, 49,00 en 2e cl. et 32,70 en 3e classe, via Feignies, peuvent être demandées, soit à la gare de départ, soit directement à Paris, 18 rue de Dunkerque, à M. le Chef des services commerciaux de la Compagnie du Nord (Bureau des voageurs).

Il suffit d'adresser une demande 48 heures à l'avance et de l'accompagner d'une photographie sur papier de 0,04×0,05.

Enfin dans le courant de la saison des trains spéciaux à prix très réduits seront organisés, savoir :

1° Trains de plaisir à marche rapide, ne comportant que des voitures de 3e class, perd tant de passer une journée à Amsterdam au prix de 20 fr. 10, de Paris à Amsterdam et retour et donnant droit d'entrée à l'Exposition.

2° Trains de plaisir comportant des voitures de 2e et 3e classe, au prix de 43.10 en 2e classe et 30,10 en 3e classe de Paris à Amsterdam et retour et permettant de passer cinq jours à Amsterdam.

La mise en marche de ces trains aura lieu à l'occasion des 14 juillet, 15 août et 7 septembre; elle sera annoncée par des affiches spéciales.

Ecole des Sciences Sociales et Politiques
DE LILLE

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR M. THELLIER DE PONCHEVILLE
(5e CONFÉRENCE)

M. Thellier de Poncheville a étudié dans les précédentes conférences l'état de la législation en ce qui concerne les accidents du travail: il examine maintenant l'état de l'opinion sur cette même question.

Plusieurs écoles sont en présence. La première, par crainte de tomber dans le socialisme d'Etat, estime qu'il n'y a rien à faire et trouve la législation de l'article 1382 du Code civil bien suffisante, étant d'ailleurs donnée l'interprétation très favorable aux ouvriers qu'en fait la jurisprudence française.

Une seconde école, moins rigoureuse, n'admet point que l'on fasse une législation spéciale, ce qui à son sens serait du socialisme d'Etat, mais elle reconnaît l'insuffisance de notre législation actuelle, provenant de ce que la victime n'est indemnisée qu'en cas de faute du patron; et, en conséquence, elle propose d'étendre le droit à la réparation en développant le contrat de louage, tel qu'il est réglé par le Code civil. C'est la théorie du risque professionnel, qui admet l'indemnité en cas d'accidents dus à d'autres causes que la faute de l'ouvrier.

Un troisième système étend le louage encore le droit à la repartition. Il veut l'assurance obligatoire en principe, mais réclame la liberté quant au choix du mode d'assurance. Cette opinion a pour résultats d'accorder une indemnité dans tous les cas d'accidents et de repousser le système de l'Etat assureur. — C'est par ce dernier point seulement qu'elle diffère de la quatrième école qui veut l'assurance obligatoire par l'Etat, comme cela se pratique en Allemagne.

Ces diverses doctrines se sont rencontrées et ont été discutées dans les congrès internationaux tenus à Paris en 1889, à Berne en 1891 et à Milan en 1894.

L'opinion qui a prévalu est celle de la troisième école : Assurance obligatoire en principe avec liberté du mode d'assurance, soutenue notamment par M. Cheysson.

A la suite du congrès de Paris, la Chambre de commerce de Lille, dans une réunion qui se tint en 1890, entendit un rapport de M. Le Blan concluant que tous les accidents donneraient lieu à une indemnité déterminée par la loi, sauf au cas de faute intentionnelle de l'ouvrier et avec décharge pour le patron de la responsabilité de l'article 1382 du Code civil. Le choix du mode d'assurance serait complètement libre. Quant au paiement de la prime, il serait entièrement supporté par les patrons.

L'association de l'industrie et de l'agriculture françaises, dans une délibération du 28 février 1893, admit l'assurance obligatoire en principe, mais libre quant au mode; la prime serait payée par les patrons et les ouvriers; une indemnité serait accordée à la victime dans tous les cas, hors celui d'accident provenant de sa faute.

Citons enfin un vœu formulé au Conseil général du Nord par M. Jules Dansette, qui demande l'assurance obligatoire, mais repousse le système de l'Etat assureur et veut la liberté dans le choix du mode d'assurance.

De cette revue des avis émis par les différents intéressés, il est facile de conclure que l'opinion dominante est actuellement celle de l'assurance obligatoire en principe avec liberté pour le mode d'assurance.

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur !

93887—40262

BELGIQUE

Deux violents incendies. — Vendredi soir, le feu s'est déclaré chez un agent de Charbonnage, M. Bourdeau, à Molenbeek-St-Jean. De grandes quantités de marchandises ont été détruites, ainsi que tous les bâtiments qui les contenaient. Dégâts considérables.

— Le même soir, à St-Gilles un incendie détruisait un grand atelier de menuiserie, avec une immense quantité de bois qui y travaillait. Il y a pour 80,000 fr. de dégâts.

Mouscron. — *Les courses.* — Voici la liste des engagements pour la course du 16 juin :

1re course au trot attelé et monté (hors série): Commandant, Gorûne II, Voltigeur, Nickel, Nicolas, Flèchette, Jocelyne, Joas, *Le Léna, Souvenir, Grand'ham II, Petit Bleu, Hirye*, William, Selbie, Triton, Sénator, Rex, Boston, New-Bold. — 2e course au galop pour poneys : Misère. Cora, Spectre, Bleba, Trop tard, Laura.

Je course, au trot monté, 2e et 3e série : Hybea, Gorûne II, *Grand'ham II*, Commandant, Coquette, Joas, Jumyn, Julia, Jocelyne, Moscowsky, Nic-las, Nickel, Flèchette, Le Léna, Mirliton, Marceau, Tyrol, Souvenir, Yankée, La Lance, Lagardère, Aurore, Tottey, Epinat III, Rose fleurie.

Se course au galop : Miss-ex-Merry, Trombonne, Cora, Ketty, Hermette, Duchesse, Voltaire, The faune, Aiglon. — 5e Course au trot attelé 1re série: Gika, Julia, Lagardère, Coquette, Jersey, Cuirassier, Yankée, Noireau, Emigrant, Microbe, Peretz, Gaulois, Eclatant, Sénator-Rex, Hirye, Napier, Neuville, Franck, Guenon.

La commission des courses de Mouscron agissant d'après une récente décision prise par le comité central avertit que tout jockey qui retiendrait son cheval sera mis à pied et le cheval disqualifié. Le précédent fait arrivant à un sociétaire du club hippique de Mouscron, fera exclure celui-ci de la société.

Une inspection de la garde civique aura lieu, dimanche prochain, 23 juin, à neuf heures du matin, sur la place communale, à Mouscron. Cette inspection sera passée par M. le colonel Van Halen.

Menin. — *Une nouvelle société de courses.* — Il vient de se constituer à Menin un comité de courses, dont la présidence a été dévolue à M. Gaston Bayse, négociant en farines. La nouvelle société prendra le nom de société des courses Menin-Halluin. Pour les premières courses qui auront lieu au mois d'août, elle dispose de 2,500 fr. de prix. Le Conseil communal de Menin lui a alloué un subside de 500 francs. Le comité a également sollicité un subside de la municipalité d'Halluin.

Les fêtes communales de Reckem. — Voici le programme des fêtes communales de Reckem à l'occasion de la kermesse: Aujourd'hui dimanche, à 5 heures, fête musicale organisée par la *société philharmonique l'Abeille*, avec le concours des sociétés de musique de Risquons-Tout, Lauwe, Neuville-en Ferrain et Halluin.

Après la fête musicale, grand feu d'artifice tiré par M. Aug. Dolne.

Le lendemain lundi, à 3 heures, carrousel attelé: 100 francs de prix.

Le mardi 18, à 5 heures : courses à brouettes, souper gastronomique et courses à pied à obstacles.

Esplerre. — *Incendie d'une ferme.* — Un violent incendie, que l'on croit dû à la malveillance, a entièrement détruit, jeudi, à dix heures du soir, la ferme occupée à Espierre par M. Henri De Volder, et appartenant à M. Degand, propriétaire à Roubaix.

Six vaches, 2.500 kilogs de seigle, 500 kil. de froment, 3.000 kilogs de foin, 3.000 kilogs de paille, tous les effets d'habillement, les instruments aratoires, ont été la proie des flammes.

Deux chevaux, attachés dans l'écurie, ont pu être sauvés. Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à 8.000 francs.

Le fermier et son père ont été assez gravement brûlés, en voulant sauver leurs biens. Ils ont reçu les soins de M. le docteur d'Helchin.

Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Thienpont, substitut du procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction, et Vanhoutte, greffier, a fait une descente sur les lieux du sinistre, vendredi, à trois heures de l'après-midi. On ne sait encore sur quel pied l'incendie a pris naissance.

Tourcoing. — *Le repos dominical.* — Les pharmacies qui resteront ouvertes le dimanche 16 juin de 1 à 10 heures du soir, sont celles de MM. Compagnion, quai St-Brice, 22 ; Delobe, Grand'Place, 75 : Lemaître, rue de Courtrai, 24 ; Sikendorf, rue des Puits-l'Eau, 36.

— *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Emile Roger, notaire à Tourcoing, conseiller communal de cette ville, et ex-échevin de l'instruction publique.

M. Roger qui appartenait au parti libéral, était âgé de 71 ans; il a pris un rôle très actif dans la politique communale de Tourcoing. Il y a quelques semaines, les notaires de l'arrondissement ont célébré le cinquantième anniversaire de sa carrière notariale.

— TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du vendredi 14 juin.* — UNE SERVANTE INFIDÈLE. — Une jeune fille de 19 ans, Sidonie Hubaut, servante à Estaimbourg, comparait devant le tribunal, pour y répondre de trois vols.

Sidonie Hubaut est, en effet, prévenue d'avoir commis, à l'aide d'escalade et d'effraction, un vol de linge et de vêtements, pour une valeur de 250 francs, et d'un porte-monnaie, contenant 40 francs, au préjudice de Mlle Vandenard, institutrice à Estaimbourg. En second lieu, Sidonie Hubaut est accusée d'avoir dérobé une montre en nickel, chez Mlle Nys, modiste à Leers (Nord), où elle était allée commander un chapeau. Enfin, étant au service de M. Bourgogne, la fille Hubaut s'est emparée d'une montre en argent.

La prévenue prétend avoir agi sous l'impulsion d'un complice, dont elle ne peut nommer.

Le tribunal la condamne à sept mois de prison et 52 fr. d'amende.

Courtrai. — *Un homme noyé.* — Un accident qui a causé la mort d'un homme s'est produit, vendredi, à une heure de l'après-midi, à la porte de Bruges à Courtrai. Depuis un certain temps, plusieurs ouvriers sont occupés à la construction d'un pont métallique. Un ouvrier monteur, Edouard Tonbeur, âgé de 27 ans, habitant Ostende, qui faisait manœuvrer l'échafaudage, est tombé dans la Lys. Il en a été retiré, respirant encore, par ses camarades de travail, qui l'ont transporté dans une cabane, près du pont. Là, le noyé a reçu les soins de M. le docteur Glyoot, qui, malheureusement n'a pu le rappeler à la vie.

Tombeur n'était marié que depuis trois semaines. Son corps a été transporté à la Morgue.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 15 juin.* — Jules Cornet, rue Nain 2. — Elise Watteau, rue de la Vigne, cour Hugues 4. — Arthur Bury, Grande-Rue 159. — Marie Stillemans, rue Montgollier, chez Desmaret. — Jules Everaert, rue de Bouvines, impasse Devernay 1. — Gustave Terneus, rue de la Guinguette 60. — Marie Mortier, rue de la Fonte 91. — Alphonse Holleron, rue du Pont-de-Fer, chez de la Brasserie 71. — Antoine Montignies, rue de l'Alouette, fort Lepers 45. — *Mariages.* — Jean Lemaire, 34 ans, fileur, Grande-Rue 95 et Marie Destrebecq, 32 ans, piquûrée, rue de Mohan 43. — Victor Delerbe, 28 ans, marchand d'étoffes, rue de Denain 107 bis et Mathilde Gheysens, 23 ans, sans profession rue de Lannoy 24. — François Pardon, 20 ans, encolleur, rue de Maubeuge, maison Loridant 6 et Charlotte Comyn, 19 ans, peigneuse, rue du Moulinet 132. — Adolphe Desbonnets, 25 ans, tisserand, rue du Coq-Français 195 et Adrienne Crunell, 25 ans, peigneuse, place de la Liberté 10. — Jean Van Ryssel, 44 ans, domestique, rue Blanchemaille 122 et Jeanne Verhulst, 46 ans, ménagère, rue Blanchemaille 69. — Henri Ormain, 21 ans, apprêteur, à Escanaffles et Jeanne Rosseel, 19 ans, tisserande, rue Beaurewaert 11. — Josse Param, 26 ans, domestique, rue de la Chapelle-Carette 13 et Jeanne Dekonick, 23 ans, soigneuse, rue de Blanchemaille 85. — Edouard Parent, 30 ans, employé de commerce, rue de la Latine 47 et Adolphine Rogier, 30 ans, tailleuse, rue du Collège 44. — Albert Estreicher, 26 ans, mécanicien, rue Franklin 172 et Marie Degryse, 19 ans, couturière, boulevard Gambetta. — Jules Lorthiois, 41 ans, journalier, rue Decrème et Marie Vastradé, 40 ans, journalière, rue Decrème. — *Déclarations de décès.* — Jeannette Verspeeten, rue Sainte-Elisabeth 20 — Emile Crélérot, Hôtel-Dieu. — Thérèse Van Geersdaele, Hospice civil. — Charles Bulleux, Hôtel-Dieu. — Marie Delbecque, rue du Nouveau-Monde, fort Mazure 3

CROIX. — *Déclarations de naissances du 3 au 9 juin.* — Hélène Dekuyt, rue Lavoisier. — Irène Faucompré, rue Léon-Gambetta. — Charles Delamaladry, rue de l'Amiral-Courbet. — Zélie Bleuhbonnet, rue Baudin. — Fernand Vanandois, rue Kléber. — *Publication de mariage.* — Théodore Obin, 33 ans, jardinier et Hortense Marcq, 28 ans, ourdisseuse. — *Mariages.* — Agapithe Desrumeaux, 28 ans, poêlier et Marie Malice, 25 ans doubleuse. — Jules Baelde, 26 ans, tourneur en fer et Martine Delcourt, 33 ans, peigneronne. — Louis Decottignies, 26 ans, rattacheur et Zélie Bourel, 21 ans, rattacheuse. — Jules Lussiez, 29 ans, directeur de teinture et Emma Vaganay, 21 ans, sans profession. — Pierre Lamotte, 35 ans, employé et Juliette Verdonck, 43 ans, ménagère. — Charles Caudron, 23 ans, chauffeur-mécanicien et Louise Senel, 21 ans, lingère. — Gustave Vanhoucke, 25 ans, journalier et Rosalie Prosec, 20 ans, journalière. — Elie Decrock, 25 ans, employé au chemin de fer et Eugénie Dedecker, 23 ans, servante. — Henri Desquière, 24 ans, apprêteur et Marie Demailly, 24 ans, soigneuse. — Rodolphe Cocheteux, 34 ans, peintre et Marie Boyard, 23 ans, sans profession. — Eustache Hillert, 28 ans, employé au chemin de fer et Hélène Cormand, 26 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Céleste Desespringalle, 20 jours, rue Basse. — Thérèse Vandegejuchte, 75 ans, sans profession, rue Chevreul. — Chaumont, présenté sans vie, rue de Lille. — Jules Hasard, 20 jours, rue Lamartine. — Edouard Vienne, 26 ans, apprêteur, rue du Nord

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 6 au 13 juin.* — Théophile Berny, rue Hautes-Voies. — Maria Vandenberghe, Vieille-Place. — Marcel Delchambre, rue Saint-Liévin. — Jeanne Dooms, rue Thiers. — Cyrille Lebbrecht, rue St-Liévin. — Marie Bernaert, rue Touquet — Louise Roeland, rue Touquet. — Marthe et Marie Parent, rue Nouveau-Monde. — Marie Fourez, rue Bas-Chemin. — Marie Dejonghe, rue du Petit-Tourcoing. — Henri Vancauwenbergne, rue Breuil. — Jeanne Courcelle, Grand'Place. — Madeleine Roussiaux, rue Sainte-Marguerite. — Emile Pauwels, rue Sartel. — Albert Duquesnoy, rue Saint-Liévin. — Auguste Broigre, rue Sapin-Vert. — Jules Bouvart, rue Négrier. — Louis Bury, rue Enfer. — Alfred Courdelle, rue Houzarde. — Gaston Flajollet, rue Hautes-Voies. — Paul Coorevist, rue Sapin-Vert. — Florent Dubus, rue Bas-Chemin. — *Publications de mariages.* — Charles Delvuquière, 27 ans, tisserand et Flore Guermonprez, 26 ans, couturière. — Jules Delignies, 24 ans, tisseur et Julienne Amoris, 23 ans, ménagère. — Isidore Desmider, 42 ans, contre-maître de fabrique et Mathalie Callaert, logeuse. — Léon Deconcrelle, 31 ans, tisseur et Hermance Lombart, 24 ans, bobineuse. — Louis Dhoudt, 28 ans, tisseur et Florentine Mottebaert, 28 ans, tisseuse. — Victor Ruysschaert, 24 ans, cordonnier et Aurélie Molard, 23 ans, bobineuse. — *Mariages.* — Arsène Bailly, 34 ans, préposé de douane et Odyle Jovanaux, 24 ans, soigneuse. — André Lepers, 39 ans, tisserand et Philomène Boonaert, 36 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Sidonie Delignie, 26 ans 3 mois, ourdisseuse, rue Baillerie. — Clotilde Duprez, 33 ans, ménagère, rue Hôpital. — Valentine Coorevits, 40 jours, rue Bailleret. — Catherine Decottignies, 69 ans 9 mois, ménagère, rue Houzarde. — Léa Courcelle, 7 mois, rue Crétinier. — Emile Lepers, 2 ans 9 mois, rue Sartel. — Henri Regez, 71 ans 6 mois, épicier, rue des Fleurs. — Aline Bigotia, 3 mois 14 j., Grand'Place. — Charles-Emile Haye, 31 ans 9 mois, Sapin-Vert

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 25 mai au 6 juin.* — Marie-Philomène Santhm, quartier de la Place. — *Mariages.* — Emile-Joseph Decorte, 39 ans, ourdisseur, à Anstaing et Philomène Demouveaux, 34 ans, tisseuse, à Tressin — Jean-Baptiste Thielens, 21 ans, tisseur, à Tressin et Lucie-Marie Boissier, 25 ans, tisseuse, à Tressin. — *Déclaration de décès.* — Eugénie Prévost, 3 ans, cult vatrice, au Gressart. — Hermance-Palmyre Plouvier, 25 ans, tisseuse, au Petit-Paris.

ÉVREGNIES. — *Déclaration de naissances du 5 mai au 5 juin.* — Anne-Marie-Julia-Léa Cardon — Arthur Vantieghem.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 15 juin.* — Fernande Gravier, rue de Gand. — Joseph Picavet, rue Fin de la Guerre. — Gaston Tiberghien, rue Delhaye. — Jules Vrielynck, rue de la Blanche-Porte. — Valentine Hemmo, à la Marlière. — Victor Detournay, rue du Fresnoy. — *Publications de mariages.* — Jules Knockaert, 26 ans, tisserand et Marie Hébugue, 25 ans, doubleuse. — Louis Scalbert, 41 ans, peintre et Philomène Dorchies, 35 ans, dévideuse. — Alexandre Vercruysse, 34 ans, boulanger et Philomène Kint, 21 ans, repaseuse. — Jean Brouckaert, 20 ans, mouleur et Marie Denorme, 19 ans, bobineuse. — Albert Lefebvre, 22 ans sans profession et Marie Himmelsbach, 19 ans, sans profession. — Louis Leclercq, 25 ans, magasinier et Hélène Martinage, 20 ans, bobineuse. — *Paul Dujardin, 27 ans, comptable et Jeanne Destombes, 20 ans, sans profession.* — François Motte, 34 ans, filateur et Marguerite Duvillier, 19 ans, sans profession. — *Mariages.* — Charles Guilmin, 24 ans, mécanicien et Marguerite Honoré, 19 ans, sans profession. — Emile Brack, 28 ans, mécanicien et Sidonie Frayne, 21 ans, *soigneuse.* — Jules Weyne, 25 ans, tisserand et Eudoxie Deschuyter, 38 ans, soigneuse. — Léon Maegth, 31 ans, menuisier et Marie Esquenet, 31 ans, ratta cheuse. — François Delobel, 26 ans, tisserand et Elodie Vlaynck, 23 ans, retordeuse — Henri Cattoire, 27 ans, imprimeur et Céline Piat, 37 ans, devideuse. — Henri Dheedene, 20 ans, tisserand et Marie Brutin, 27 ans, bobineuse. — Henri Debart, 25 ans, employé et Marie Leclercq, 25 ans, repaseuse. — Pierrisse Desplechin, 23 ans, mécanicien et Jeanne Dupez, 22 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Aurélie Masurel, 28 ans, *fille de magasin, rue de l'Epidème 52.* — Bernadette Leroux, 6 mois, rue des Archers 47. — Jules Courcelle, 51 ans, trieur, rue du Sentier 41. — Moïse Vanoverschelde, 11 jours, Virolois.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 20 mai au 7 juin.* — Marie-Jeanne Verger, Baillly. — Henriette Montjean, Bas-Quartier. — Albert Cornille, Place — Louis Prevost, Bas-Quartier. — Maria Morcel, Vieille-Motte. — Valentine Planckaert, Berquier — *Mariages.* — J.-B. Prévot, 23 ans et Pharaïlde Vandewalle, 19 ans, tisserande — Pepin Vanparys, 28 ans et Hortense Parent, 31 ans, tisserande. — Louis Parmentier, 21 ans, domestique et Marie Rogg, 20 ans, tisserande. — Henri Defoin, 25 ans, rattacheur et Justine Devos, 23 ans, soigneuse. — Pierre Buyse, 26 ans, domestique et Marie Expeel, 21 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Edmond Machiels, 12 ans, Berquier.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 25 mai au 7 juin.* — Eloy Maurice, rue du Bosquiel. — *Mariage.* — Merman Delefortrie, 29 ans, cantonnier et Zoé Vandamme, 29 ans, ménagère. — *Déclarations de décès.* — Elise Decottignies, 26 ans, journalière, chemin du Molinel. — Pierre-François Delespierre, 67 ans, tisserand, rue du Bosquiel.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 juin.* — Marie-Marguerite Duthoit, au Caillou. — Louis-Henri Dalle, rue de Bousbecque. — *Mariage.* — Alphonse Delannoy, 30 ans, chauffeur et Marie-Félicie Lecluse, 29 ans, ouvrière de filature. — Henri-Joseph Dupuis, 25 ans, ouvrier de fabrique et Eugénie Marie Dewaele, 25 ans, ouvrière de filature. — *Déclarations de décès.* — Marie-Angélique Fertin, 64 ans, ménagère, au Blaton — Aimé-Joseph Devosse, 80 ans, sans profession, hospice.

MARQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 24 mai au 7 juin.* — Lucienne Verplaetse, maisons Moreau. — Georges-Léon Minne, rue Moreau. — Jeanne Lecœuvre, rue de l'Hospice. — Elise Bacquart, rue de Marquette. — Angèle Frelier, au Plouich. — Madeleine Prétin, à Haute-Loge. — Berthe Vandecastelle, rue de la Gare. — Valentine Meauzoone, rue des Peupliers. — Victor Baekelandt, rue Saint-Joseph. — *Déclarations de décès.* — Germaine Dumortier, 11 mois, Entrepôt — Germaine Ready, 14 mois, au Plouich. — Eugénie Segard, 3 ans, Entrepôt. — Georges Six, 7 ans, cour Catry, — Edouard Gaye, 3 ans, puis, 34 ans, journalier, rue du Risban. — Désiré Waeteraere, 54 ans, marinier, bateau « Les deux sœurs de Bourbourg ». — Ursmar Leclercq, 43 ans, journalier, Haute-Loge. — Adrienne Delattre, 1 mois, rue de la Gare. — Florentine Leroges-Barres. — Sophie Van de Bruaene, 72 ans, ménagère, rue du Nord 48. — Emile-Joseph Vanloock, 7 ans, à Ghesles. — Joséphine Piron, 66 ans 9 mois, ménagère, rue St-Patrix.

CHOSES ET AUTRES

Monsieur, fumant un vulgaire soutados extrait d'une boîte aux armories de la Havane :

— Baptiste... Qu'est-ce que c'est que ces cigares-là ?

— Je me serai trompé, fait Baptiste... J'aurai donné à monsieur les cigares des invités !

* * *

Dans un dîner officiel :

— Mais il me semble qu'on voit bien souvent le député X... à table et rarement à la tribune ?

— C'est un homme qui n'aime pas à aborder la politique dans ses grandes lignes...

— ???

— Il préfère la traiter *par le menu*.

BOUQUET DE PENSÉES

Oh ! l'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux qu'un dieu partage et multiplie !
Table toujours servie au paternel foyer !
Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier !

VICTOR HUGO.

* * *

Les femmes qui plaisantent avec l'amour sont comme les enfants qui jouent avec les couteaux : elles se blessent toujours.

S. PROSPER.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Au Vélodrome roubaisien. — *Les courses du 23 juin.* — Voici le programme de ces courses :

PREMIÈRE COURSE. Régionale, juniors et vétérans (50 kilom., 150 tours) avec entraîneurs (Entrée 2 fr.). — Premier prix, 80 francs: deuxième, 60 fr.; troisième, 40 fr.; Quatrième, 20 fr.; cinquième 20 fr.;

DEUXIÈME COURSE. Locale 200 mètres (6 tours) (Pas d'entrée). Réservée aux vélocipédistes n'ayant jamais été classés en première catégorie juniors ou vétérans, — Premier prix, médaille vermeil ; deuxième, médaille argent ; troisième, médaille bronze ; quatrième, médaille bronze.

TROISIÈME COURSE. Internationale 5.000 mètres. (15 tours). (Entrée 5 fr.) — 1er prix, 250 fr.; 2e, 150; 3e, 100.

QUATRIÈME COURSE. Vétérans 3.000 mètres. (9 tours). (Entrée 2 fr.) Réservée aux Vétérans sauf ceux classés en première catégorie par la Fédération du Nord. — 1er prix, 50 fr.; 2e, 30; 3e, 20; 4e, 10.

CINQUIÈME COURSE. Deuxième internationale 2.000 mètres (9 tours) (entrée 3 fr.), réservée aux coureurs non classés dans la première, mais en ayant effectué le parcours. — Premier prix, 100 francs ; deuxième, 75 fr.; troisième, 50 fr.

SIXIÈME COURSE, internationale tandems 6.000 mètres (18 tours) (entrée 5 fr.). — Premier prix, 100 francs ; deuxième, 75 fr.; troisième, 50 fr.

Les entrées des courses seront remboursées à Messieurs les coureurs qui auront bien voulu entraîner dans la course de 50 kilomètres. Le temps maximum accordé pour chaque course est de 1 minute 45 secondes par kilomètre pour le premier arrivant. Si ce temps est dépassé les prix seront réduits de moitié. Envoyer les engagements avant le 18 juin, à M. H. Dupuis, 64, rue Saint-Roch, Roubaix. Des billets de réduction seront demandés pour tous les coureurs qui enverront leur engagement avant le 18 courant. En cas de mauvais temps, l'administration du Vélodrome se réserve le droit de remettre les courses, en indemnisant les coureurs de leurs frais de chemin de fer.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROU